

# Génocide au Rwanda : un homme mis en examen à Paris

AFP, 16 septembre 2021

**Un homme né au Rwanda en 1949, soupçonné d'être impliqué dans le génocide des Tutsi, a été mis en examen jeudi par un juge d'instruction parisien notamment pour « génocide » et « crimes contre l'humanité », a indiqué le parquet national antiterroriste (PNAT).**

Un homme né au Rwanda en 1949, soupçonné d'être impliqué dans le génocide des Tutsi, a été mis en examen jeudi par un juge d'instruction parisien notamment pour « *génocide* » et « *crimes contre l'humanité* », a indiqué le parquet national antiterroriste (PNAT).

Visé par une information judiciaire ouverte en 2009, Isaac Kamali a été placé sous contrôle judiciaire.

Selon le communiqué du PNAT, qui confirme une information du *Parisien*, il lui est reproché « *son implication dans le génocide des Tutsi commis en 1994 au Rwanda, notam-*

*ment sur le ressort de la préfecture de Gitarama* ».

Contacté par l'AFP, son avocat n'a pas souhaité faire de commentaires.

Selon le PNAT, qui suit aussi les dossiers de crimes contre l'humanité, il a contesté les faits qui lui sont reprochés lors de son interrogatoire de première comparution devant le juge d'instruction.

Le septuagénaire, naturalisé français, réside près de Troyes (Aube), a-t-on appris de source proche du dossier.

« *C'est une surprise tellement le dossier est ancien* », a réagi auprès de l'AFP Alain Gauthier, cofondateur du Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR), qui avait porté plainte en février 2009 contre lui.

« *Est-ce que suite aux promesses d'Emmanuel Macron* » de poursuivre les génocidaires réfugiés en France, « *les choses vont s'accélérer ?* », s'est-

il interrogé. « *Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle, même si nous sommes loin de la cour d'assises* ».

Isaac Kamali avait été condamné par contumace en 2003 par un tribunal rwandais à la peine de mort, mais cette peine a ensuite été « *anéantie* » en raison de changements dans la loi rwandaise, selon la plainte de la CP-

CR consultée par l'AFP.

Il est toutefois ensuite resté dans le viseur de la justice rwandaise.

En 2008, il avait été arrêté à l'aéroport parisien de Roissy-Charles-de-Gaulle alors qu'il rentrait des Etats-Unis et Kigali avait réclamé son extradition, une demande rejetée par la justice française.